

& PRINCIPES RÈGLES

Trophées des Prix INNOVATION RH et RSE ENTREPRISE - ORGANISATION



LE TROPHÉE DU GRAND PRIX DU CERCLE HUMANIA SERA
ACCOMPAGNÉ DU PRIX DE L'INNOVATION RH - CERCLE HUMANIA
ET DU PRIX RSE - CERCLE HUMANIA



PARTENAIRES MÉDIAS



2012

LES PRINCIPES

► L'organisation du trophée de l'innovation RH et celui pour la RSE s'inscrit dans le cadre de la volonté du cercle Humania de promouvoir l'initiative et l'esprit d'entreprise des services Ressources Humaines.

► L'objectif est ainsi de valoriser les acteurs innovants RH, de distinguer les collaborateurs RH à travers leurs meilleures initiatives.

► L'opération est ouverte à l'ensemble des entreprises ayant plus de 1000 salariés.

► L'innovation RH ou RSE est envisagée dans son approche la plus globale et non exclusivement liée au développement technologique ou commercial. Tous les champs d'expertise et d'activité RH ou RSE sont donc considérés comme des terrains d'innovation, quel que soit le métier d'appartenance, le poste (fonctionnel/opérationnel) ou le niveau hiérarchique.

► L'objectif n'est pas ici de récompenser des « idées » mais des initiatives RH ou RSE déjà mises en œuvre et ayant démontré leur efficacité en faveur de l'entreprise, des collaborateurs, des clients ou de l'environnement.

► Cette approche rejoint la volonté d'encourager et de promouvoir une innovation RH ou RSE au quotidien suivie de progrès réels.

Trois niveaux de sélection des initiatives RH ou RSE :

- 1 L'arrivée et vérification des dossiers dûment complétés par le secrétariat du cercle Humania avant le 15 juin 2012.
- 2 La phase de présélection d'une trentaine de dossiers au maximum pour chaque prix, assurée par le Comité de pilotage du Grand Prix du cercle Humania.
- 3 L'élection du ou des lauréats est opérée par le Jury du Grand Prix du cercle Humania. Le jury se réserve en outre la possibilité de décerner un prix « coup de cœur ».

Chaque dossier de candidature peut-être porté par 1 à 5 collaborateurs de l'équipe RH, considérés comme les auteurs de l'initiative.

Les critères de sélection des initiatives RH ou RSE sont les suivants :

► **Caractère novateur RH ou RSE** : originalité au regard du marché, de la concurrence.

► **Apports** : impacts quantitatifs et/ou qualitatifs en termes d'efficacité RH ou RSE, de valeur ajoutée RH ou RSE.

► **Faisabilité** : simplicité de mise en œuvre et ressources allouées.

► **Reproductibilité** : potentiel de diffusion.

► **Exemplarité** : comportements de référence mis en œuvre (solidarité, transversabilité...).